



1. *De la détermination des termes*
 2. *De la détermination des termes*



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie
et du Commerce extérieur

Luxembourg, le 18 novembre 2008

Le Ministre

Le Ministre aux Relations avec le Parlement	
SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Date: 16 NOV. 2008	
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

Ministère d'Etat
à l'attention de Madame la Secrétaire
d'Etat aux Relations avec le Parlement
Service Central de Législation
43, Bd. Roosevelt
L - 2450 Luxembourg

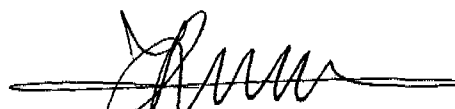
Réf.: DG 3 / Lqp - 031 / 08/ JKr/ ES/ SA/ PR/ JH/ ChM/ ks

**Objet: Question parlementaire no. 2899 du 14 octobre 2008
de Monsieur le Député Robert Mehlen.**

Madame la Secrétaire d'Etat,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe ma réponse à la question parlementaire no. 2899 du 14 octobre 2008 de Monsieur le Député Robert Mehlen, avec prière de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Madame la Secrétaire d'Etat, l'expression de mes sentiments très distingués.


Jeannot Krecké

Dossier suivi par: M. Etienne Schneider
Tél.: 247-84353 - Téléfax: 247-84311



**Réponse de Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur
à la question parlementaire no. 2899 du 14 octobre 2008
de Monsieur le Député Robert MEHLEN.**

Le STATEC applique dans le cadre de l'établissement de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) la méthodologie communautaire harmonisée, dont la base légale repose sur pas moins de 17 règlements communautaires¹. Les évolutions de prix publiées se basent sur les standards statistiques internationaux élaborés par des organismes reconnus tels qu'Eurostat, le BIT et le FMI.

Les évolutions moyennes de prix calculées par le STATEC reposent sur des échantillons de biens et services. En ce qui concerne la rubrique « pains et céréales » quelque 230 produits différents sont suivis chaque mois dans un total de 20 points de vente repartis dans tout le pays, pour la rubrique « lait, fromage et œufs » il s'agit de 200 produits qui sont suivis dans 11 points de vente différents.

Une explication de la rigidité des prix à la consommation, suite aux mouvements de prix des matières premières, est à chercher du côté de la part qu'occupe la matière première dans un produit final. Selon le Service d'économie rurale (SER), au cours des dernières décennies, la part du secteur agricole primaire dans la valeur des produits alimentaires prêts à la consommation a continuellement diminué.

De plus, cette part varie beaucoup selon la catégorie de produits alimentaires:
Pour les produits à base de céréales, la part revenant au producteur primaire dans la valeur du produit est très basse, le poids de la transformation (meunerie, boulangerie,...) étant très important. Pour les produits qui ne subissent pas ou peu de transformation entre la production primaire et la vente au consommateur (pommes de terre, œufs), la part revenant au producteur primaire est évidemment plus élevée.

Selon des calculs réalisés par le SER, en admettant qu'avec un kilo de blé panifiable il est possible de produire 1 kilo de pain, sur base de la situation de prix de septembre 2007, la part du blé panifiable dans le produit alimentaire final (pain) s'élève à 7%. Partant, une forte baisse du prix de la matière première n'aura qu'un impact limité sur le prix du produit final.

En règle générale, un certain décalage temporel peut être constaté entre le moment où les cours mondiaux des matières premières sont à la baisse et le recul des prix à la consommation dans les magasins.

¹ <http://www.statec.public.lu/fr/methodologie/prixsalaires/inflation/>

Dans ce contexte, le STATEC constate dans son « conjoncture flash » du mois d'octobre 2008² :

« Les prix des produits alimentaires ont nettement augmenté depuis le 4ème trimestre 2007, sous l'effet d'une hausse des cours des matières premières agricoles. A l'issue du 3ème trimestre 2008, ils connaissent toujours une évolution supérieure à celle de l'indice général, à plus de 6% en variation annuelle. Pour certains produits néanmoins, on constate au cours des derniers mois une inflation plus modérée: c'est le cas des produits laitiers (en baisse depuis juillet), du poisson (prix stables depuis janvier), des légumes frais (mais pas des légumes transformés), du sucre et des pommes de terre (pour ces dernières, les prix sont inférieurs d'environ 8% à ceux de 2007). L'inflation est cependant encore forte sur les produits à base de céréales (+15% sur un an en septembre), les pâtes alimentaires (+28%), les fruits (+10%) ou le chocolat (+10%).

Les prix des matières premières alimentaires sur les marchés mondiaux ont diminué de 13% environ depuis juin, ce qui devrait se répercuter favorablement sur les prix à la consommation au cours des mois à venir. »

En ce qui concerne le fonctionnement de la concurrence, j'observe que le projet de loi portant réforme de la loi modifiée du 17 mai 2004 relative à la concurrence³ a précisément comme but de renforcer l'efficacité et l'action des autorités de concurrence nationales.

2

http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/series/conjonctureFlash/2008/10_08_conjflash/10_08_conjflash.pdf

³ Document parlementaire N° 5816